



Terre de talents

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Séance du
02/04/2024**

Numéro : 2024/024

Objet : Règlement pour
l'organisation de lotos

Rapporteur :
Jean-Gaston MOUHOUNOU

Membres du Conseil municipal	
En exercice	35
Présents	25
Représentés	10
Absents	0

Le 02 avril 2024 à 20 heures 08, les membres composant le Conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis, en salle du conseil, au nombre de 25, sous la présidence de Clovis CASSAN, Maire des Ulis, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par courriel, le 26 mars 2024.

PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Sarah JAUBERT, Koko MENSAH, Guénaël LEVRAY, Hajer MOHSNI, Annick LE POUL, Soulé N'GAIDE, Emilia RIBEIRO, Servane CHARPENTIER, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Lodovico CASSINARI, Rose-Marie BOUSSAMBA, Jean-Michel DIDIN, Etienne CHARRON, Gabriel LAUMOSNE, Délila M'HENNI, Marthe GBAGUIDI, Medhi IDOUHAMD, Emmanuelle BOURNEUF, Kévin MERIGOT, Françoise MARHUENDA, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Loïc BAYARD, Michèle DESCAMPS

ONT DONNÉ POUVOIR

Hawa COULIBALY pouvoir à Sarah JAUBERT, Gilbert PIANTONI pouvoir à Lodovico CASSINARI, Chabane CHALAL pouvoir à Etienne CHARRON, Djallal BOURADA pouvoir à Délila M'HENNI, Agnès FRANCAERT pouvoir à Servane CHARPENTIER, Nathalie BEAN pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Loutfi OULALIT pouvoir à Guénaël LEVRAY, Latifa NAJI pouvoir à Koko MENSAH, Olfa ZRIDATE pouvoir à Clovis CASSAN, Mériam HADDAD pouvoir à Françoise MARHUENDA

Lesquels, formant la majorité des Membres en exercice, ont pu délibérer valablement.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Hajer MOHSNI

Caractère exécutoire

Déposée en sous-préfecture le : - 0 AVR. 2024
Affichée en mairie le : 0 AVR 2024
Notifiée le :



Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général adjoint des services

Gabriel FRAGA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le rapport par lequel M. Jean-Gaston MOUHOUNOU, Conseiller municipal, délégué à la Médiation numérique, au Lien intergénérationnel et aux Seniors, expose ce qui suit :

« Le service des Aînés de la ville des Ulis est un service public local de solidarité et de proximité en direction des personnes âgées de 62 ans et plus, retraités et/ou sans activité professionnelle.

Depuis de nombreuses années le service des Aînés s'applique à proposer une activité ou une sortie par mois. L'organisation de ces animations, sorties, activités permet de tisser des relations de confiance entre les personnes, de rompre l'isolement de la personne âgée, souvent seule, de lui redonner une place au sein de la société.

Le service des Aînés propose plusieurs lotos par an, animation qui rencontre toujours un vif succès.

En effet, le loto est une activité stimulante qui favorise les échanges et l'ouverture aux autres et est très apprécié des aînés.

D'un point de vue juridique et conformément au Code de sécurité intérieure, une délibération est nécessaire pour encadrer ce dispositif et autoriser la ville à organiser des lotos.

Ainsi ce règlement précise notamment les modalités d'organisation du jeu, d'inscription à l'activité, de dotation des lots et de leur retrait et du déroulement du jeu.

L'inscription des usagers ulissiens au loto s'effectue auprès du service des Aînés, une participation de 5 euros est demandée pour les ulissiens.

Les lots sont achetés sur le budget du service des Aînés et/ou offerts par les commerçants de la ville.

Un registre retrace toutes les informations des lots achetés et/ou offerts.

Les lots sont retirés à l'issue du jeu pour les lots achetés par le service ou directement chez les commerçants contre remise d'un bon de retrait signé par le commerçant.

L'animation du loto se termine par un moment convivial partagé entre les participants et les agents du service des Aînés présents autour d'une collation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'organisation des lotos telle que présentée ;*
- approuver le présent règlement ci-annexé ;*
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant. »*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles les articles L.320-1 à L.322-6 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la circulaire du 30 octobre 2012 relative aux dispositions législatives et réglementaires régissant les loteries et les lotos traditionnels ;

Vu la décision n°2016/0292 en date du 18 juillet 2016 instituant la régie mixte du service des Aînés ;

Vu la décision n°2018/0371 en date du 20 décembre 2018 fixant les tarifs du service des Aînés ;

Vu le règlement intérieur du service des Aînés ;

Considérant la volonté municipale d'assurer aux seniors toute leur place dans la cité et de développer des actions et prestations relatives à la lutte contre l'isolement ;

Considérant l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités en date du 14 mars 2024 ;

Considérant le projet du règlement du loto ;

- **APPROUVE** l'organisation des lotos telle que présentée ;

- **APPROUVE** le présent règlement ci-annexé ;

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Les membres présents ont signé au registre après lecture.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 4 avril 2024

Le Maire,
Clovis CASSAN

Acte à classer

2024-024

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-08T14-13-32.00 (MI252164097)

Identifiant unique de l'acte : 091-219106929-20240402-2024-024-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Règlement pour l'organisation de lotos

Date de décision : 02/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib 2024-024 Règlement pour l'organisation de lotos.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/04/24 à 14:13

Date 08/04/24 à 14:13

Date 08/04/24 à 14:19

Par [ALLEZY Elodie](#)

Par [ALLEZY Elodie](#)